

TOUS EN GRÈVE MARDI 31 JANVIER !

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ! PAS AUX AGENCES DE NOTATION !

La France vient de perdre son triple A !
L'excuse est toute trouvée pour continuer à nous faire payer la crise et une dette qui n'est pas la notre !
Ce n'est pas aux élèves, aux familles et aux personnels de Seine-St-Denis et d'ailleurs de subir la double-peine de l'austérité !
Une fois en tant que salariés frappés par les mesures de restriction salariale et de pouvoir d'achat (décrets sur les nouvelles évaluations des enseignants, TVA anti sociale, etc.).



Suite Page 2

CTSD du 7/02

SUD Education accompagnera toutes les écoles en délégation à l'IA pour faire obstacle aux fermetures de classes, de postes de maître E, G, etc.

Page 2

CAPD du 9/01

La CAPD du 9 janvier dernier a traité des départs en stage de formation de psychologues scolaires, de DDEAS, en congé de formation professionnelle, de la future circulaire sur les temps partiels et les disponibilités.

Pages 3 et 6



Stop aux suppressions de postes ! Retrait des textes sur les évaluations des enseignants!

Le Comité Technique Académique vient d'annoncer la sentence :
Les écoles de Seine-Saint-Denis accueilleront 2250 élèves de plus l'année prochaine et 39 postes seront supprimés !

Alors, quelles seront les cibles des suppressions de postes ?

- ⚡ les maîtres et maîtresses E (RASED)
- ⚡ les titulaires-remplaçants ZIL et Brigades
- ⚡ les départs en congés de formation professionnelle
- ⚡ les temps partiels sur autorisation et les disponibilités

Droits des personnels bafoués, élèves en difficulté laissés de côté, remplacements non-assurés, ça ne peut plus durer ! Résistance !



Mobilisation !

Mardi 31 Janvier

- ➡ AG et actions avec les parents dans les villes le matin
- ➡ Manif à Paris l'après-midi

Mardi 7 Février

- ➡ Préavis de grève pour les écoles mobilisées contre les fermetures de classe
- ➡ Rassemblement devant l'IA de Bobigny à 11h30
- ➡ SUD propose aux autres syndicats d'appeler à une AG départementale en fin d'après-midi Bourse du Travail de Bobigny



Suite de l'édito

Une seconde fois en tant qu'usagers des services publics (moins de remplaçants, moins de RASED, moins de psychologues scolaires, bref moins d'éducation!).

Nous n'aurons que ce que nous gagnerons par la lutte !

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut se mettre en grève le 31 janvier, se mobiliser le jour du CTSD, se coordonner avec nos collègues en-

seignants du second degré puis des autres secteurs professionnels, informer et lutter avec les parents. Disons le haut et fort :

**Nous ne paierons ni votre dette !
Ni votre crise !**



CTSD 93 du Mardi 7 février

SUD accompagnera toutes les délégations d'école !

Mardi 7 février l'Inspecteur d'académie décidera des postes à supprimer dans les écoles.

Les élus de SUD Education relaieront les revendications des collègues dans le cadre du CTSD.

Mais la mobilisation reste l'élément central pour obtenir une ouverture de classe ou pour s'opposer à une mesure de fermeture !

SUD Education a déposé un préavis de grève pour les équipes qui viendront en délégation à l'IA ce jour.

Contactez-nous pour :

- que nous accompagnions votre délégation
- que nous défendions le dossier de votre école en CTSD.

Décrets sur les évaluations des enseignants : c'est toujours NON ! Retrait immédiat des textes !

Un management sur le modèle de l'entreprise capitaliste

SUD éducation est opposé à la notation, aux inspections infantilisantes, à l'évolution différenciée des carrières... Mais les nouvelles modalités d'évaluation des personnels sont encore pires ! On passe à l'ère du management sur le modèle de l'entreprise capitaliste. Cet entretien reposera tout d'abord sur une auto-évaluation, selon des grilles fournies par l'administration. Comme les expérimentations ont déjà permis de le constater, ce processus est particulièrement pervers : on doit soi-même s'évaluer... à travers les yeux de la hiérarchie et ses critères désormais purement comptables.

Individualisation, mise en concurrence

La notation-évaluation déjà mise en place pour les personnels non-enseignants a démontré sa nocivité avec l'augmentation des pressions hiérarchiques, l'infantilisation des personnels, la gestion individualisée des carrières que l'on veut désormais étendre aux enseignants. Les plus « méritant-e-s » (entendre, « les plus dociles ») seront gratifié-e-s d'un ou plusieurs mois de réduction par rapport à l'ancienneté moyenne pour accéder à l'échelon supérieur, tandis que d'autres seront pénalisé-e-s par des majorations. Ainsi le supérieur hiérarchique aura un pouvoir personnel accru : cela ne peut conduire qu'à des disparités, à des injustices plus grandes que le système actuel, et nécessairement à l'exercice de pressions, voire à des abus de pouvoir. Ces entretiens contribueront à opposer les personnels, soumettre chacun-e à l'arbitraire, et casser toute résistance collective.

Des logiques comptables et non éducatives

Que va-t-on évaluer ? Le décret d'application de la loi « de modernisation de la Fonction Publique » le précise : en premier lieu « Les résultats professionnels obtenus par le Fonctionnaire » ; cela se traduit dans le projet d'arrêté sur l'évaluation des enseignant-e-s de la manière suivante : il s'agira en premier lieu d'évaluer la capacité de l'enseignante « à faire progresser chaque élève ». L'enseignant-e sera donc jugé-e sur les résultats de ses élèves, à la « validation des compétences », aux évaluations en primaire, aux examens dans le secondaire, aux taux de passages et redoublements... Chacun-e sera comptable personnellement de ces résultats, devra produire du chiffre : la dimension collective de l'acte éducatif est gommée, tout comme la dimension sociale.

Le fichage des compétences pour les profs aussi

Ces nouvelles modalités d'évaluation des enseignant-e-s s'inscrivent dans une logique globale, celle de l'évaluation par compétences et du fichage généralisé. Après le LPC pour les élèves, une circulaire récente crée en effet un « Livret de compétences » pour les enseignant-e-s : officiellement un portefeuille de compétences dématérialisé, qui pourra : « enregistrer les appréciations et conseils des inspecteurs pédagogiques territoriaux et des conseillers mobilité carrière... ». Des compétences pourront être validées par des formations professionnelles pendant les vacances, ce qui donnera droit à accéder à des postes à profil, autre instrument d'arbitraire et d'individualisation des carrières... Les raisons ne manquent pas : non à la réforme de l'évaluation des enseignant-e-s, trois fois non aux entretiens d'évaluation !



Nous transmettons le plus fidèlement possible les informations et les débats qui se sont tenus lors des séances des commissions administratives paritaires départementales. Les propos de l'administration sont reproduits en italique. Les commentaires de SUD Education sont signalés par *Sud*

1. Dotation en postes pour le 93

L'inspecteur d'académie (IA) nous a affirmé que la dotation en postes pour la Seine-Saint-Denis « *avait été revue à la hausse* ». Il y a eu selon lui « *une attention toute particulière pour l'académie de Créteil* » ! Est-ce que cela signifie que nous allons regagner tous les postes de RASED, de Brigades perdus ces dernières années ? Pas du tout ! La Seine-Saint-Denis va bel et bien perdre 39 postes alors que les écoles devront accueillir 2250 élèves de plus ! L'IA a voulu nous faire comprendre que ça aurait pu être pire ! Mais dans un « *contexte difficile budgétairement* », l'IA a dit qu'il allait devoir « *définir des priorités* ». « *Je ne toucherai ni aux seuils d'ouverture et de fermeture de classe, ni aux postes de conseillers pédagogiques* ». Par contre, il n'y aura que seules 40 % des demandes de départ en congé de formation professionnelle qui seront satisfaites.

Sud a dénoncé les suppressions de postes et notamment les menaces qui planent sur les RASED, les remplaçants et le recul du droit au congé de formation professionnelle.

2. Stages de psychologues scolaires

L'IA a dit qu'il « *n'y avait pas besoin de départ en stages de psychologues scolaires* ». Il va ouvrir un poste sur le département.

Sud est intervenu pour souligner qu'il y avait plusieurs postes vacants de psychologues scolaires et de vrais besoins supplémentaires sur le département. SUD a également rappelé que les textes qui définissent le départ en stage de psychologues scolaires ne mentionnent en aucun cas la nécessité d'avoir l'avis de l'IEN pour valider ou pas une candidature.

L'IA nous a répondu que nous, SUD, « ***nous avons des textes*** » mais qu'en Seine-Saint-Denis « ***on a des habitudes*** » et que « *l'avis de l'IEN était nécessaire* ».

Sud a rappelé que c'est une commission d'enseignants-chercheurs qui doit étudier les demandes et non l'avis de l'IEN.

L'IA a répondu que « *la coutume veut qu'il y ait l'avis de l'IEN* ». C'est une « ***culture locale*** » !

Sud dénonce ce non-respect des textes nationaux, qui impose un double-avis aux collègues de Seine-Saint-Denis, qui souhaitent partir en formation de psychologue scolaire !

3. Congés de formation Professionnelle

L'IA nous a présenté les demandes des collègues souhaitent partir en congé de formation professionnelle (CFP) sous la forme de 2 tableaux :

-1 tableau de demandes « dans les critères »

-1 tableau de demandes « hors-critères ».

Sud est intervenu fortement pour rappeler que le congé de formation professionnelle permet aux fonctionnaires « *un approfondissement de leur formation en vue de satisfaire à des projets personnels et professionnels* ». En ce sens, pour SUD, les critères retenus par l'IA sont en contradiction avec le décret cité !

L'IA a accepté de revoir les deux listes de demandes des collègues. Finalement, les demandes des collègues ont été classées en fonction de l'ancienneté générale de services (AGS).

L'IA a fait partir 13 collègues en CFP indemnisé et 3 collègues non-indemnisés. Le total des départs en formation est de 168 mois (rémunérés) alors que la totalité des demandes concernaient 39 collègues pour un total de 444 mois.

Sud a demandé le départ de tous les collègues en soulignant le nombre modeste de demandes ! L'IA nous a répondu qu'il « *n'avait pas les moyens de faire partir tout le monde* ».

4. Préparation au DDEAS

(Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée)

L'IA a accordé 3 départs en stage de préparation au DDEAS et a ouvert une liste complémentaire.

Sud a souligné qu'au vu de l'ancienneté dans l'ASH et des qualités professionnelles reconnues (par la commission d'entretien du 7/12/2011) des collègues qui ont candidaté, il était nécessaire d'accorder plus de départs en stage.

Compte-rendu CAPD 93 du 9/01 suite...

Stage DDEAS (suite...)

L'IA retiendra l'année prochaine l'ancienneté dans l'ASH comme élément de barème, en plus de l'AGS.

5. PES et Formation continue

L'IEN-Adjoint nous a informé que la 2ème partie du stage de directeurs se tiendrait en mars (du 13 au 29/03). Un stage de formation continue « Maths-situation problèmes » va être ouvert. Cela dépendra du nombre d'étudiants en M2 qui pourront assurer des remplacements.

L'ensemble des dossiers de PES passera devant un 1er Jury de titularisation le 22 juin.

Pour les PES en difficulté, un stage d'une semaine sera organisé en février.

Un second Jury académique se tiendra le 4 juillet avec un oral pour les stagiaires en difficulté. A chaque fois qu'il y aura un « doute positif », le PES sera amené à effectuer une seconde année de « stage » et non pas à être licencié.

L'IA a rappelé les motifs de licenciements :

- ⇒ mise en danger de la classe
- ⇒ absence d'éthique professionnelle
- ⇒ non maîtrise de la langue française
- ⇒ violence vis-à-vis des élèves.

L'IA a assuré que le remplacement des PES en stage par la Brigade (FOCOPES) serait revu l'année prochaine.

6. Circulaire sur les temps partiels et les disponibilités

L'IA a déclaré qu'il émettrait de nombreux avis négatifs aux demandes :

- de détachements (notamment pour l'AEFE)
- de disponibilités
- de temps partiel sur autorisation.



Sud a interpellé l'administration sur la nécessité d'accorder des temps partiels, des disponibilités et des détachements car cela fait partie des droits des personnels. Nous avons protesté contre la restriction imposée aux droits des personnels. Nous avons rappelé que le refus des temps partiels à 80 % (payés 85% du salaire) représentait une perte de salaire dommageable pour les collègues.

L'IA a rappelé qu'on serait dans la même configuration que l'année dernière, faute de moyens.

Sud a rappelé l'urgence de créer des postes en Seine-Saint-Denis pour :

- respecter les droits des collègues
- faire face aux besoins éducatifs de nos élèves.

7. Questions diverses

Les dossiers des enseignant-es de St-Ouen qui attendent leur rapport d'IEN sont en cours de traitement. Les promotions seront rétroactives pour ces collègues.

Les recrutements d'aides administratives à la direction d'école sous contrat de CUI continuent. 200 recrutements restent à faire.

Les prochaines CAPD 93

▶ **23 janvier-Groupe de travail**

Validation du barème du mouvement national

▶ **30 janvier-CAPD**

Circulaire sur le mouvement-Majoration de 500 points-Postes spécifiques

▶ **13 février-CAPD**

Liste d'aptitude directeurs d'école-stages CA-PA-SH

▶ **19 mars-CAPD**

Exeats exceptionnels

▶ **Avril (date à préciser)-CAPD**

Aménagements de service-Postes adaptés de courte ou de longue durée-Priorités médicales pour le mouvement départemental-Recours temps partiel et disponibilité

▶ **3 mai-CAPD**

Validation du mouvement départemental

Solidaires Unitaires Démocratiques

Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?

*Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des travailleurs (Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

*Parce que SUD éducation groupe dans un même syndicat tous les salariéEs du premier (écoles) et du second degré (collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

*Parce que dans le cadre de l'Union Syndicale Solidaires, les travailleurs de l'éducation sont en lien avec les cheminots, les postiers, les personnels hospitaliers et les salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

*Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses (produites par les salariéEs).

Dispensé de timbrage

CRETEIL

Créteil
SUD
Éducation

P

11-13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Déposé le : 20/01/2012

Supplément n° 4 au JA n°88

Prix : 1,5 € / Abonnement : 15 €

SOMMAIRE

Page 1 - Appel Grève 31/01
Page 2 - CTSD du 7/02
Pages 3 et 6 -Compte-

rendu CAPD du 9/01
Pages 4 et 5 -Affiche pour
les salle des maîtres
Page 7-Bulletin d'adhésion
Page 8-Contacter SUD

Contactez SUD ?

Un numéro :

 01 43 77 33 59

Une adresse mail :

 contact@sudeducriteil.org

Un site :

 <http://www.sudeducriteil.org>



Contactez les sections locales SUD

Section Locale SUD de Saint-Denis : Rodolphe Ciulla,
École maternelle Henri Wallon 06 70 19 67 61

Section Locale SUD La Plaine Saint-Denis : Elodie Boussarie,
École élémentaire Aimé Césaire 06 73 14 08 55

Section Locale SUD Saint-Ouen : Jérôme Godet
École élémentaire Paul Langevin 06 19 45 50 71

Section locale SUD de Pantin: Arnaud Montfort,
École élémentaire Edouard Vaillant 06 19 95 42 56

Section Locale SUD d'Aubervilliers: Sabine Duran,
École élémentaire Wangari Maathai 06 75 70 94 79

Section Locale SUD de Bobigny : Marie Adline
École maternelle Anne Frank 06 70 96 16 11

Section locale SUD de Romainville : Agnès Guichard,
École maternelle Gabriel Péri 06 86 80 38 60

Section locale SUD Montreuil :
Thomas Donadieu , contact au 06 63 12 23 90
Xavier Godeau École Henri Wallon 06 72 42 90 67

Section locale SUD Montfermeil : David Mateus,
École élémentaire Victor Hugo 01 45 09 27 80

Section locale SUD Sevran :
Corinne Capron contact au 06 60 82 80 94

Section Locale SUD Villepinte
Christophe Jallon, école élémentaire Victor Hugo-1 06 12 56 53 77

Section Locale SUD Rosny sous Bois : Cédric Lecour,
Contact au 06 20 56 14 94

Section Locale SUD Bondy : Patricia Géraud
École élémentaire d'application Terre st Blaise 01 48 49 27 91

SUD Éducation Académie de Créteil

Maison des syndicats de Créteil 11-13 rue des Archives 94010 Créteil cedex

Tel : 01.43.77.33.59 e-mail : contact@sudeducriteil.org <http://www.sudeducriteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Luc Colpart Commission Paritaire N° 1210S07631